

	Réunion du Conseil Scientifique de l'EHESP – Séance plénière 10 mars 2015 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS_mars_2015
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	10.03.2015	14.04.2015	22.04.2015
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	C. Le Rat	B. Jégou/C.Colin	Les participants

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Chantal CASES, Jacqueline CLAVEL

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Catherine LE GALES, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Claude MARTIN, Joseph NGATCHOU WANDJI, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN

Représentants des autres enseignants chercheurs : Nathalie BONVALLOT, Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER, Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Denis ZMIROU-NAVIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Jeanine POMMIER

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Mélanie BERTIN, Imaine SAHED

Personnes de l'EHESP : Laurent CHAMBAUD, Jean-Marie ANDRE, Dominique HÉDAN, Bernard JÉGOU, Laurent MALPOT et Sylvie PRIOUL (webconférence), Christophe LE RAT, Karine LEFEUVRE, Philippe MARIN

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Approbation de l'ordre du jour	L'ordre du jour est approuvé. Inversion des points 6 et 7 de l'ordre du jour.	
Actualités (Laurent Chambaud)	<p>Laurent Chambaud présente les différents points d'actualités de l'école.</p> <p>Budget 2015 En octobre 2014, le budget prévisionnel de l'école était estimé avec un déficit à hauteur de 5,7 millions d'euros. Fin février 2015 l'école a présenté un budget en excédent de 570 000 euros. Pourquoi cet écart ? Quatre raisons principales à cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le budget théorique de l'école est construit l'année n-1 en intégrant le nombre d'élèves annoncés aux concours. En janvier 2015, 45 élèves de la fonction publique hospitalière, dont les salaires sont pris en charge par l'école, n'ont pas effectué leur rentrée à l'EHESP, soit 15 % de l'effectif attendu. Economie réalisée : 2 millions d'euros. A plus long terme se pose ici la question de l'attractivité de certaines de nos formations (Directeurs des soins et attachés d'administration hospitalière principalement). - La réponse favorable à une réclamation de l'école concernant le calcul de TVA qui lui était appliqué depuis 2011. En janvier 2015, Bercy a accepté la requête ce qui s'est traduit par une recette exceptionnelle de 2,1 millions d'euros. - Le ré-échelonnage des paiements de la construction de l'IRSET. Le dernier versement de 900 000 euros se fera sur le budget 2016, et non en 2015 - Une contrainte plus forte sur les dépenses de fonctionnement avec à la clef une économie de 380 000 euros. <p>Le budget a été voté en CA, lors d'une séance extraordinaire, le 26 février 2015 par 20 voix pour et 11 abstentions.</p> <p>La manière dont est construit le budget de l'école nie la part variable de la rémunération (et indemnités) des élèves de la fonction publique hospitalière. Cet élément doit être discuté avec les tutelles dans le cadre d'un dialogue sur le modèle économique de l'Ecole dans les mois à venir.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>COMUE SPC</p> <ul style="list-style-type: none"> - La COMUE USPC est effective depuis janvier 2015 (parution du décret). Les nouvelles instances se mettent en place. Les élections au Conseil d'Administration de USPC sont programmées le 11 mars 2015. Les élections au Conseil Académique sont quant à elles programmées en juin 2015. - La fondation des Maisons des Sciences de l'Homme a fait le choix de rejoindre la COMUE USPC malgré les liens qu'elle entretient de longue date avec l'EHESS qui, elle, n'a pas retenue cette option. L'EHESS rejoindra la Comue PSL. <p>Le Président d'USPC a exprimé sa forte volonté d'avancer sur le dossier de la santé publique en soutenant pleinement la création d'un Institut francilien en santé publique ayant pour vocation de fédérer les forces en présence au sein de la COMUE. L'EHESP sera partie prenante dans le cadre de ce projet.</p> <p>COMUE UBL</p> <ul style="list-style-type: none"> - les statuts de la COMUE sont stabilisés. La COMUE comprend 27 membres répartis en 3 collèges : 7 universités, 15 écoles (dont l'EHESP) et 5 organismes de recherche et agences. Le futur Conseil d'Administration comptera 48 membres. Le futur Conseil Académique 155. - L'UBL est candidate à la 2^{ème} phase de l'Idex. L'EHESP a exprimé sa déception quant au peu de place accordée aux SHS et à la santé publique de façon générale. - Le processus de fusion engagé puis stoppé, entre les universités de Rennes 1 et Rennes 2 n'est pas un bon signal. L'Ecole soumettra les statuts de la Comue UBL devant le CT et le CA à la fin mars, mais il reste encore à l'heure actuelle de nombreuses interrogations quant à son évolution. <p>Signature du COP et évolution de l'organisation de l'EHESP</p> <p>Le COP a été signé par les ministres à la fin de l'année 2014. Un tableau de suivi des objectifs a d'ores et déjà été mis en place.</p> <p>Suite aux recommandations de l'audit conduit par Françoise Schaetzel et l'arrivée au poste de Secrétaire générale d'Elisabeth de Larochembert, il a été décidé de mettre en place un plan portant sur l'efficience et l'amélioration de la performance de l'école.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>L'objectif est ici de répondre aux points mis en exergue par l'audit mais aussi aux remarques de l'AERES et de la Cour des Comptes.</p> <p>Près de 30 groupes de travail ont été constitués. Ils auront pour mission de travailler sur la simplification des processus, l'optimisation des dépenses, avec une réflexion plus particulière concernant les recettes et les ressources propres de l'école, les innovations pédagogiques et l'école numérique et enfin le plan immobilier.</p> <p>Concernant le modèle économique de l'école, ce point sera conjointement travaillé avec les tutelles. Des réunions mensuelles ont été mises en place afin de trouver les moyens d'assurer la pérennité financière de l'école. Il s'agira ici d'anticiper les contraintes à venir tout en ménageant « un nouvel espace de liberté » pour agir au sein de l'école. Les évolutions proposées auront vocation à privilégier le développement efficient des activités productives de l'école à savoir : la formation, la recherche et l'expertise.</p> <p>Projet de MOOC de l'EHESP</p> <p>Pour faire suite au point ci-dessus et à titre d'illustration, l'école a officiellement lancé les inscriptions au MOOC « comprendre la santé publique et le système de santé » sur la plateforme nationale FUN. La mise en place de ce MOOC a été rendue possible grâce à un financement à hauteur de 40.000 euros obtenu au sein de l'USPC (Idex). L'ouverture des cours en ligne est programmée le 4 mai prochain. (Diffusion du teaser en séance).</p> <p>Projet de mise en place de l'Institut National de Santé Publique</p> <p>Cet institut sera le résultat de la fusion entre l'EPRUS, l'INVS et l'INPES. L'EHESP a d'ores et déjà été auditionnée, par certains de ces membres, pour identifier les coopérations possibles à venir. Cet institut doit être créé dans le cadre de la loi de santé, loi qui devrait permettre de créer l'institut en question par le biais d'ordonnances.</p>	
Création d'une chaire de prévention	Jean-Marie André fait un point de là où nous en sommes de la création d'une chaire de	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
<p>des cancers Inca/Iresp/Ehesp (Jean-Marie André)</p>	<p>recherche en prévention des cancers abritée à l'EHESP.</p> <p>Historique du projet : Une décision conjointe de l'INCA, l'IRESP et l'EHESP de créer une chaire en 2014.</p> <p>Orientations principales : recherche interventionnelle, transfert des connaissances, diffusion dans les programmes de formations.</p> <p>Les dispositions concrètes. Création de la chaire pour une durée de 3 ans. Elle bénéficie d'un financement de 180.000 euros. La chaire sera hébergée au sein du département SHSCS de l'EHESP et probablement basée à Paris. Sur le plan des ressources humaines, la chaire devrait pouvoir regrouper un titulaire, un ingénieur et un post doctorant.</p> <p>Le recrutement du titulaire : Le profil recherché est celui d'un expert en santé publique (recherche, enseignement). Une attention toute particulière sera portée sur sa capacité à travailler avec des équipes déjà existantes. Le poste a été publié fin janvier avec une date limite de dépôt des candidatures arrêtée au 6 mars 2015. 4 candidatures ont été enregistrées. Le recrutement devrait être effectif courant mai.</p> <p>Le jury qui procèdera au recrutement du futur titulaire de la chaire a été proposé par l'Inca. Y siégeront Jean Claude Desenclos, Véronique Christophe, Mathieu Ouimet (Canada) et Françoise Dubois-Arber (Suisse). Trois représentants des institutions partenaires viendront compléter ce jury à titre consultatif.</p> <p>Questions posées suite à la présentation : Est-ce que les 180.000 euros incluent le financement du titulaire, de l'ingénieur et du post doctorant ? La réponse est oui. Il est pointé le fait qu'une chaire sans rattachement à une structure de recherche pose question. Est-ce que le rattachement sera décidé en aval une fois la personne connue ? Réponse : Un rattachement au CRAPE est envisagé dans la fiche de poste Est-ce que la personne pourra présenter des projets à l'Inca alors qu'elle est elle-même financée par la structure? A priori ce point n'aurait pas été discuté. Dans ce cas, il semble important qu'il soit précisé, par écrit, que la personne pourra répondre aux appels d'offres. Pourquoi si peu de candidats ? Quels ont été les moyens utilisés pour diffuser l'annonce ? Réponse : la diffusion a été faite via les sites internet des structures parties</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>prenantes. Une explication possible au faible nombre de candidats est que le « vivier » ne serait pas très important. La recherche interventionnelle et le transfert de connaissances dans le champ du cancer ne sont pas encore très explorés. Il paraîtrait dès lors d'autant plus opportun d'élargir la recherche de candidats.</p> <p>Le choix de la localisation de la chaire à Paris ? La majeure partie des acteurs est basée en Ile de France, en situant la chaire à Paris, il sera peut-être plus facile de développer les coopérations.</p> <p>Il n'est pas explicitement mentionné que le candidat doit être titulaire d'une HDR. Etant donné qu'il sera conduit à recruter un ingénieur et un post doctorant, cela semblerait utile. Il est confirmé que l'HDR n'est pas explicitement mentionnée dans l'annonce.</p> <p>Quelques éléments de contexte complémentaires sont apportés par Laurent Chambaud avant de clore le débat :</p> <p>Cette chaire a été construite de façon très rapide à la fin de l'année 2014. L'INCa souhaitait développer des éléments de recherche interventionnelle. Cette idée fait écho au souhait de l'IRESP et de l'EHESP de développer des projets autour de questions liées au transfert des connaissances. La chaire est à la croisée de ces différents projets. Durant les 3 ans à venir, il s'agira ici de voir ce que la chaire pourra être en capacité de conduire. C'était une opportunité pour l'Ecole avec un élément positif, le fait qu'elle ait été d'emblée identifiée pour porter cette chaire.</p>	
<p>Présentation du projet d'Institut de l'Usager en Santé (Karine Lefevre)</p>	<p>Karine Lefevre rend compte du projet d'Institut de l'Usager en Santé (IUS). L'IUS en est toujours au stade de projet et a déjà fait l'objet de différentes présentations (CF, CCF etc...).</p> <p>Il ressort de ces différents échanges que le terme « d'usager » ne va pas de soi et suscite de nombreux débats. Le terme de « citoyen en santé » lui serait préféré même si la question n'est pas tranchée. Lorsque l'on parle de santé, le terme doit être ici compris au sens large (santé, social, médicosocial...)</p> <p>Les objectifs de l'IUS : assurer l'effectivité de la démocratie en santé, prendre en considération l'expression de l'usager.</p> <p>Il existe trois niveaux d'intervention : La formation des représentants des usagers, le</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>patient partenaire, l'implication des usagers dans le pilotage et l'organisation des établissements. C'est à ce niveau que l'IUS interviendrait plus spécifiquement.</p> <p>Les 3 axes de travail qui seront développer : des actions de formation, créer un centre de ressources, initier des projets de recherche.</p> <p>La gouvernance et le pilotage de l'IUS : un comité de pilotage composé des membres initiateurs (Collectif interassociatif Sur la Santé, Fédération Hospitalière de France, EHESP et représentants du champ médico-social). Un conseil d'orientation (instance de consultation et de travail). Un comité scientifique (liens avec les laboratoires de recherche).</p> <p>Les moyens de l'IUS. Deux postes de professeurs associés financés par le biais d'USPC. La subvention allouée dans le cadre de la LFSS 2015. Deux postes d'assistants.</p> <p>Le programme de l'IUS : Des actions déjà engagées à l'EHESP (MIP, coordination d'UE par une personne en situation de handicap, dossier documentaire etc...)</p> <p>Questions posées suite à la présentation</p> <p>Un projet de ce type devrait accueillir des étudiants ? A priori la CNSA serait partante pour financer des appels à projets et des post doctorants.</p> <p>Ce projet semble stratégique pour l'école mais comment concilier légitimité du chercheur et légitimité de l'utilisateur ? La réponse est peut-être à trouver du côté des patients experts (en référence aux expériences québécoises), ou bien encore lors de la détermination des profils des professeurs associés. En tout état de cause, la dimension potentiellement conflictuelle entre professionnels et usagers devrait faire l'objet d'investigations. Cela suppose de mieux préciser les finalités poursuivies par l'IUS.</p> <p>Un risque potentiel concerne les attentes que peuvent susciter l'IUS. Avant de se lancer dans des projets de recherche un état des lieux s'impose.</p> <p>Quelques éléments de contexte rappelés par Laurent Chambaud</p> <p>L'histoire de cet institut est complexe, tant sur le plan stratégique que sur le plan politique.</p> <p>Stratégiquement, l'institut du patient faisait partie des propositions de la FHF transmises aux candidats à la présidentielle en 2012. Le CISS, membre fondateur de</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>l'IUS, ne représente pas pour autant l'ensemble des usagers en santé. Enfin, comment l'Ecole elle-même s'articule-t-elle avec les travaux conduits dans des champs où elle est moins légitime à l'exemple des projets d'éducation thérapeutique du patient ? Politiquement, c'est la position de la Ministre qui souhaite la création de l'IUS et son portage par l'Ecole.</p> <p>Cela suppose d'annoncer clairement comment nous souhaitons engager le processus et déterminer son périmètre, eu égard aux différentes forces en présence. L'enjeu est ici de dire ce que l'on souhaite développer en termes de formation, d'expertise et de recherche tout en évitant, autant que faire se peut, les logiques « d'accaparement ».</p> <p>Deux actions à conduire à court ou moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est une aventure compliquée qui pose de nombreux problèmes de méthode. Au-delà de la présentation aux instances de l'école il faut ici « boulonner des protections » en élargissant, entre autres, les comités de pilotage et en ciblant des personnes venant de la recherche. - Une proposition a été faite d'aller rencontrer les membres du groupe de réflexion avec les associations de malades (GRAM) à l'INSERM qui ont pour fonction de faire le lien entre la recherche et les associations de malades. 	
<p>Réflexion autour de la politique de documentation (Dominique Hédan)</p>	<p>Dominique Hédan, responsable du service documentation, présente la politique documentaire de l'école. Il est rappelé ici que les choix, en matière d'acquisitions, utiles à la recherche et à la formation, relèvent d'une même volonté de proposer aux usagers un ensemble cohérent, pertinent et concerté qui vient s'ajuster aux 2 orientations majeures énoncées au printemps 2013, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accompagnement des évolutions de notre système de santé et de protection sociale ▪ La compréhension et la lutte contre les inégalités de santé <p>Les champs disciplinaires couverts par le fonds, tant pour sa gestion que pour son développement, s'articulent donc autour des 5 priorités, qui sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse des politiques de protection sociale et de santé ; 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>2. L'organisation et le management du système de soins, incluant les dispositifs de prévention et médico-sociaux ;</p> <p>3. L'environnement et la santé ;</p> <p>4. La sécurité sanitaire ;</p> <p>5. La promotion de la santé et la prévention.</p> <p>Une attention particulière est la recherche d'un équilibre entre Imprimés et documents numériques. Ceci se justifie par un changement d'une logique d'acquisition à une logique d'abonnement, d'un droit de propriété à un droit d'accès. Cette vigilance s'impose puisque à l'heure des fortes contraintes budgétaires, la notion de droit d'accès implique potentiellement une rupture dans la continuité de l'abonnement, dans la construction des collections.</p> <p>Le budget dédié aux « Achats documentaires » du service documentation/bibliothèque (= hors achats des départements, services de l'école) est de 201 100 € (prévisionnel 2015) dont 62,59 % uniquement pour les ressources électroniques (Bdd ligne et autres outils...) (139 400 €) et 27,70 % pour les achats imprimés + autres (61 700 €)</p> <p>Cependant, l'école ne dispose pas d'un environnement numérique de travail (ENT) ce qui est problématique dès qu'il s'agit d'accéder aux ressources à distance. Se pose ici la question de l'investissement consacré par l'EHESP dans des bases non accessibles à distance, excepté pour les enseignants chercheurs qui disposent de codes d'accès via leur unité de rattachement.</p> <p>Le développement d'un ENT à l'école est un sujet majeur qui a pris du retard. Le rendre opérationnel devient une priorité au regard de l'évolution rapide des environnements numérique de travail.</p> <p>Concernant le coût de l'acquisition des ressources numériques :</p> <p>D'une part, l'école est membre du consortium COUPERIN, qui sert de réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Nous bénéficions ainsi de tarifs négociés auprès des éditeurs dans le cadre de ce consortium.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>dont bien évidemment les COMUE</p> <p>D'autre part, il y a une réflexion conduite au niveau de la COMUE SPC pour bénéficier d'une mutualisation permettant une baisse du coût pour les institutions. Ceci étant, il n'existe pas, actuellement, de réel moyen de pression. C'est une réflexion globale à conduire.</p> <p>Des études ont été faites sur le modèle économique de ces éditeurs. C'est un des modèles les plus lucratifs, qui interroge.</p> <p>Un point d'actualité : L'école est très impliquée dans l'expertise et la reprise du fonds documentaire de la Fédération Nationale de Gérontologie (FNG).</p> <p>Une piste à creuser : De façon courante, la documentation offre des services de veilles informatives, à diffusion large et gratuite. Le service est également mobilisé, sur des dossiers spécifiques, du fait de son expertise. Il pourrait être intéressant d'engager une réflexion sur la possibilité de fournir des prestations payantes.</p>	
<p>Présentation d'un calendrier pour le dépôt de projets d'unités labellisées (Bernard Jégou et Claude Martin)</p>	<p>La Direction de la recherche souhaite que les membres du conseil scientifique soient informés et consultés en ce qui concerne les projets de labélisation. Pour ce faire, les calendriers de préparation du volet recherche du contrat quinquennal 2017/2021 (vague B) de l'HCERES, de l'EHESP et de l'Université Rennes 1 sont présentés en séance. Deux UMR sont concernées par la vague B : le CRAPE et l'IRSET.</p> <p>Concernant le CRAPE :</p> <p>Claude Martin confirme le calendrier. Depuis septembre 2014, l'équipe du CRAPE travaille sur le projet quinquennal. Un texte explicitant le projet est en préparation. L'une des idées poursuivies serait de créer une 4^{ème} équipe « action publique, territoires et gouvernance ».</p> <p>De plus, il est envisagé de mettre en place des axes de développement transversaux sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les transitions et les âges de la vie. - les questions d'environnement (mobilisation et citoyenneté, médiatisation, 	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>judiciarisation) en renforçant l'interface avec l'IRSET qui lui travaille plus spécifiquement sur les inégalités environnementales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la part du genre : question de genre et politique du care, sociologie du journalisme sous l'angle du genre, professionnalisation versus déprofessionnalisation. L'idée ici étant de relire ces travaux sous l'angle du genre et de rendre intelligible, de façon transversale, la façon dont ces questions ont été traitées. <p>Les discussions sont toujours en cours jusqu'en mai.</p> <p>Concernant l'IRSET : Pour rappel : L'IRSET a été créé en janvier 2012. Tutelles (Rennes 1, EHESP, Université Antilles Guyane) et 2 CHU partenaires. On note depuis peu, l'entrée en lice de l'Université d'Angers.</p> <p>Les défis à relever dans les mois à venir : La succession de Sylvaine Cordier ; la succession dans le secteur des neurosciences avec le recrutement d'un jeune professeur belge ; la succession de Bernard Jégou avec l'idée d'un tandem Bernard Jégou et Michel Samson.</p> <p>Compte-tenu de la stringence des évaluations des équipes labellisées au sein de l'IRSET une certaine prudence est de mise vis-à-vis de la création d'équipes supplémentaires au sein de cette UMR.</p> <p>Élément plus positif, beaucoup d'hospitalo-universitaires souhaitent rejoindre les équipes de l'IRSET.</p> <p>Pour conclure, la grande nouveauté du projet qui sera déposé tient dans la constitution d'un vaste pôle de santé au travail. Le développement du T de travail de l'IRSET devient important.</p>	
<p>Présentation des chartes du mécénat et de prévention des situations de conflits d'intérêts (Laurence Malpot et Sylvie Prioul)</p>	<p>Contexte L'élaboration des chartes relatives à la prévention des situations de conflits d'intérêts et au mécénat s'inscrit dans le cadre du COP 14/18 de l'EHESP. La mise en place d'outils supports est une réponse aux engagements pris par l'école de développer et structurer l'expertise tout en consolidant et précisant son rôle d'animation de réseau. Lors du Conseil des Formations du 28 novembre 2014, des observations ont été formulées</p>	<p>Mettre en place un dispositif idoine en passant, si nécessaire, par une phase transitoire (identification d'une personne morale puis</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>quant à la portée éventuelle de ces deux outils. Si l'initiative de l'école a été accueillie favorablement, le CF a pointé le fait qu'il s'agissait ici d'un travail préparatoire qui mériterait d'être approfondi.</p> <p>Après débat, Les membres du Conseil Scientifique ont abouti à la même conclusion tout en mettant plus particulièrement l'accent sur les points suivants :</p> <p>Concernant la charte de déclaration d'intérêts :</p> <p>L'école n'est pas soumise aux obligations prévues par le code de la santé publique en matière de déclaration publique d'intérêts. Bien qu'il y ait ici absence de base juridique, l'école a tout de même fait le choix de mettre en place une charte.</p> <p>Le point 4.2 de la charte (déclaration d'une situation de conflit d'intérêts par une tierce personne) qui donne la possibilité de « dénoncer » un potentiel conflit interroge et fait débat. Se pose ici la question de la personne et/ou l'instance la plus à même de traiter le problème de façon éthique. Le Directeur, une tierce personne ou bien un comité constitué ? Une réponse en deux temps pourrait être privilégiée. A court terme, et ce afin de faire évoluer la charte, nommer une personnalité morale. A moyen terme, composer un comité plus à même de débattre et de traiter des situations rencontrées.</p> <p>Concernant la charte du mécénat d'entreprise :</p> <p>La charte soumise aux membres du CS s'inspire du modèle développé par le réseau Admical. En propos liminaires, il est souligné ici qu'il semble important, à fortiori en santé publique, de disposer d'outils définissant les modalités de partenariats que l'école peut établir avec des entreprises. Le CF se positionnant clairement quant à l'impossibilité de travailler avec des entreprises ayant des activités incompatibles avec le champ de la santé. Dès lors, se pose la question de savoir comment identifier les entreprises en question. Les deux exemples contenus dans le texte de la charte ne sont pas suffisants pour expliciter les raisons qui présideraient à un refus de l'EHESP de passer convention (une entreprise présente sur le marché de la santé publique, une entreprise susceptible de participer à une mise en concurrence préalable à la passation d'un marché public).</p> <p>Au-delà du fait qu'il semble difficile d'établir une liste d'entreprises avec lesquelles</p>	<p>création d'un comité d'éthique).</p> <p>Dans le même temps, amender les chartes en tenant compte des remarques formulées par le CS et le CF</p> <p>De façon générale, avancer sur le sujet en lien avec les COMUE dont l'école dépend.</p>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>l'école pourrait conventionner, quand on parle de mécénat, on fait classiquement référence à des entreprises. Mais intègre-t-on des organisations, comme par exemple des collectivités locales, qui peuvent aussi financer des activités de l'école ? L'idée de la charte est d'encadrer les rapports que pourrait entretenir l'école avec des entreprises entrant dans le champ économique. Les collectivités ou bien encore les associations ne sont pas identifiées comme faisant partie des cibles. Concernant ces dernières, on parle plutôt de subventions et non de mécénat.</p> <p>Le chapitre de la charte faisant référence aux droits et obligations réciproques serait à compléter. Il n'est pas fait référence à l'influence que pourrait avoir le mécène sur la méthode et/ou le thème de la recherche qui serait développé(e) par l'école. Il faudrait préciser ici que la méthodologie et les projets de recherche sont conduits en toute indépendance par l'EHESP. L'instrumentalisation d'une structure de recherche par de grandes entreprises est un fait avéré (exemple de l'industrie du tabac).</p> <p>Précision : La charte nationale de déontologie des métiers de la recherche ayant été signée par la Conférence des Présidents d'Universités, elle nous est de fait opposable.</p> <p>En conclusion</p> <p>Plus globalement, il faut rappeler ici que l'EHESP ne travaille pas seule sur le sujet. Elle le fait en lien avec la COMUE USPC dont elle dépend.</p> <p>L'EHESP souhaite avancer sur ces questions afin d'être en phase avec ce qui se fait déjà, tout en réfléchissant à la meilleure façon de l'adapter à sa propre situation.</p> <p>L'objectif étant ici de se prémunir de toute dérive potentielle.</p>	